



**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU
LUNDI 24 JUILLET 2017
A 20H30**

Membres en exercice : 13

Présents : 10 Votants : Pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0 Absents excusés : 03

Date de la convocation et de l'affichage : 17 Juillet 2017

Le Lundi 24 Juillet 2017 à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Mesdames BERNARD Micheline, DUPONT Cécile, GONÇALVES Sidalia, LE ROCHELEUIL Angélique et VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, LUCAS Cédric, RENOU Gérard, TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de treize Membres.

Sont absents et excusés : LAFORGE Fabienne, DURRANT Arnaud et Jean-Luc SAUNIER.

Cécile DUPONT est élue **Secrétaire de séance**.

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30, Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

L'ordre du jour est le suivant :

- ☞ Approbation de la séance du Conseil Municipal du 24 Mai 2017
- ☞ Personnel communal
- ☞ Agrandissement Restaurant scolaire
- ☞ Église
- ☞ Location parcelle
- ☞ Décisions budgétaires
- ☞ Voirie
- ☞ Éclairage Public
- ☞ CDC Aunis Sud : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- ☞ Questions diverses

Approbation du compte rendu de séance du 24 Mai 2017

Le compte rendu de séance du 24 Mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

.../...

En préambule, le Conseil Municipal échange sur le cambriolage des bureaux de la Mairie, dans la nuit du 10 au 11 Juillet 2017. Les cambrioleurs ont fracturé la porte du bureau des Adjoints et ont dérobé 2 ordinateurs fixes, 1 ordinateur portable, un vidéoprojecteur ainsi qu'un fauteuil. Une discussion est engagée sur l'opportunité de la pose de caméras ou d'alarmes.

Personnel Communal

Madame le Maire informe l'Assemblée de la reconnaissance d'un Agent comme travailleur handicapé. Un dossier de financement va être déposé pour contribuer à l'acquisition de matériel adapté et permettre la présence d'un Agent supplémentaire sur quelques heures de travail.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'Arrêté de nomination de Madame Stéphanie BRET comme Assistante de Prévention de la Collectivité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame Marie CHIBAUDEL, Directrice de l'Ecole : Son fils qui bénéficie d'une auxiliaire de vie scolaire (A.V.S) pendant le temps scolaire a aussi besoin d'une aide pendant la pause méridienne. Ce temps étant géré par la Commune, elle sollicite la Collectivité pour rémunérer cette A.V.S. Le Conseil Municipal ne souhaite pas accéder à cette requête.

Agrandissement du restaurant scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier concernant la subvention DETR n'a pas été retenu en priorité 1. Elle va solliciter Monsieur NORMAND, Sous-Préfet de Rochefort s/Mer récemment nommé afin de solliciter son intervention.

Madame le Maire fait le compte-rendu de la réunion organisée par Monsieur FRAIRE (Architecte) et son Cuisiniste qui est venu effectuer un diagnostic complet sur le matériel existant. Un retour sur ses préconisations chiffrées est attendu pour Septembre.

L'Eglise Saint Laurent

Lors de la visite de Monsieur le Conservateur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en Janvier dernier, il a été évoqué la possibilité de démolir la sacristie. Sur les conseils de l'Architecte Monsieur SILL, le Conseil Municipal décide de conserver la sacristie dans le nouveau permis de construire.

Location de parcelles

Madame le Maire rappelle aux Membres du Conseil qu'elle avait sollicité Madame BONNIN Françoise et Monsieur BOUCARD Louis, pour acheter les parcelles AA 68 et AA 67 situées à l'entrée du terrain des Allées. En effet, la Commune occupe ces terrains depuis des Années sans contrepartie financière. Ces personnes ne désirant pas vendre, le Conseil Municipal décide de leur verser une location de 50 Euros et de continuer l'entretien.

Décisions budgétaires

Afin de rembourser les frais liés aux Jeux Intervillages 2017, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 220 Euros à l'Association USF Vétérans.

A la suite du cambriolage de la Mairie, il va falloir remplacer le matériel dérobé et la porte endommagée. Selon le montant remboursé par la Compagnie d'Assurances, les crédits nécessaires seront imputés sur l'opération 2016-05, compte 2188.

Voirie

Monsieur BARITEAU Philippe, Maire-Adjoint, fait le point sur l'achat de futurs panneaux de signalisation :

Panneau d'agglomération « rue des Vergers », panneau indicateur « des Roulières », panneau sens interdit sauf riverains et vélos « rue de la Maissonnette ».

Il présente les devis de réfection de la « rue du Paradis ». Sont évoqués également l'entretien du « chemin de la Bonnatière » et du « chemin rural de la cabane à Villeneuve ».

Eclairage public

ENEDIS devant effectuer des travaux de rénovation de la ligne électrique sur la RD 116, Monsieur BARITEAU Philippe, Maire-Adjoint, a sollicité le SDEER, pour un devis actualisé de la pose d'un éclairage à la « Poule Nègre ». Vu le coût, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable.

Une habitante de la « rue de la Mare » à Puydrouard a sollicité le Conseil Municipal pour la pose d'un point lumineux dans le chemin rural. Le sujet est reporté dans l'attente de précisions complémentaires.

CDC Aunis Sud : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la 1^{ère} réunion publique de présentation du plan d'aménagement de développement durable se déroulera le 25 Septembre 2017 à FORGES.

Questions diverses

Madame Cécile DUPONT alerte ses collègues sur le dossier de réhabilitation du logement de Madame COLLAERT qui n'avance pas. Monsieur Gilbert BERNARD est chargé de relancer les différents partenaires.

Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjoint, propose à l'Assemblée que le Relais Assistantes Maternelles » (R.A.M), puisse effectuer ses activités dans la salle d'évolution (côté primaire de l'école), lieu plus adapté que la salle des fêtes.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'installation de Madame Constance TERRIEN, Orthophoniste, sur la Commune. Dans l'attente de la construction de son cabinet, le Conseil Municipal propose de lui louer la salle des Associations. Il est entendu que la priorité en semaine sera donnée aux Associations ou Habitants de la Commune.

La séance est levée à minuit.